

9487/14

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 6 juin 2014

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 6 juin 2014

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre du comité scientifique et technique.

E 9381



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 3 juin 2014
(OR. en)**

9487/14

**RECH 178
ATO 39**

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre du comité scientifique et technique (2014/.../Euratom)

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant nomination d'un membre du comité scientifique et technique (2014/.../Euratom)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 134,

vu l'avis de la Commission européenne,

considérant ce qui suit:

- (1) Par la décision 2013/412/Euratom¹, le Conseil a nommé les membres du comité scientifique et technique (ci-après dénommé "comité") pour la période allant du 25 juillet 2013 au 24 juillet 2018.
- (2) Un siège de membre du comité est devenu vacant à la suite de la démission de M. Edouard SINNER. Il convient par conséquent de nommer un nouveau membre pour la durée du mandat restant à courir de M. Edouard SINNER,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ Décision 2013/412/Euratom du Conseil du 22 juillet 2013 relative au renouvellement des membres du comité scientifique et technique et abrogeant la décision du 13 novembre 2012 portant nomination des membres du comité scientifique et technique d'Euratom (JO L 205 du 1.8.2013, p. 11).

Article premier

M. Roland ZEYEN est nommé membre du comité scientifique et technique jusqu'au 24 juillet 2018.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président